

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Noémie PLAY
Tél. 04 73 40 64 33
daji@uca.fr

Le Président de l'Établissement Public Expérimental
Université Clermont Auvergne,
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'Établissement
Public Expérimental Université Clermont Auvergne,

Clermont-Ferrand, le 22 septembre 2023

Objet : Convocation du conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier au conseil d'administration de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 29 septembre de 13h30 à 16h15

Amphithéâtre 219

Maison des Sciences de l'Homme - MSH

4, rue Ledru

63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2023

2. Informations générales

- Journée Collège de France

3. Questions stratégiques

- 3.1 Révision des statuts de l'EPE de l'UCA
- 3.2 Lettre d'orientation en matière de ressources humaines (LORH) 2024
- 3.3 Actualisation de la stratégie immobilière de l'UCA
- 3.4 Projet stratégique Science Avec et Pour la Société en Auvergne (SAPSAU) pour l'année 2024
- 3.5 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de Clermont Auvergne Innovation 2022-2025 (information)

4. Délibérations opérationnelles :

4.1. Affaires juridiques et Institutionnelles

- 4.1.1 Compte-rendu des actes pris par le Président en vertu de la délégation du Conseil d'administration (information)
- 4.1.2 Compte-rendu des actes pris par le Directoire en vertu de la délégation du Conseil d'administration (information)
- 4.1.3 Désignation du représentant des usagers du Comité électoral consultatif

4.2 Affaires financières

4.2.1 Indemnités de mission en France et à l'étranger

4.3 Relations internationales

4.3.1. Aide financière aux « visiting scholars » du master Erasmus Mundus Choreomundus

4.4 Ressources humaines

4.4.1 Règles d'attribution des primes de charges administratives 2023-2024

4.4.2 Cadrage du dispositif de primes de responsabilités pédagogiques 2023-2024

4.4.3 Lignes directrices de gestion RIPEC

4.4.4 Modification des prestations d'action sociale UCA

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser à daji@uca.fr


Le Président
Mathias BERNARD

UCA
Université
Clermont
Auvergne